

## Compte rendu de la réunion du mardi 10 janvier 2023

La Présidente ouvre la séance à 20h45.

Présents : 11

La secrétaire de séance est Delphine Comayras

### **Ordre du jour**

1. Approbation du compte rendu du 29-11-2022

2. Lotissement « Le Clos de Montjoux »

M Fourcadier, Géomètre, a envoyé le dossier plans et devis estimatifs pour l'agrandissement de ce lotissement. Après étude par l'ensemble du Conseil Municipal, des modifications seront apportées à ce devis car certains travaux pourront être effectués par la commune.

3. Fenêtres Mairie

Des devis ont été demandés pour le remplacement des fenêtres dans les locaux attenants à la salle de la Mairie. Ces pièces sont actuellement occupées par France Service, le Notaire, les assistantes sociales. Ces 2 devis ne présentant pas exactement les mêmes prestations un autre va être demandé avant de prendre une décision.

4. Convention entre l'ADMR et la Mairie

Actuellement, c'est la même personne qui a mi-temps occupe l'emploi de secrétaire de l'ADMR et de l'Agence postale de Montjoux.

Pour suivre les journées de formation (obligatoires) de l'un ou l'autre de ses emplois, elle est obligée de poser des jours de congés annuels pour justifier son absence dans le poste où elle ne pourra pas travailler.

Une convention entre les deux employeurs précisera que lorsque l'employée est assujettie à des journées de formation dans l'un ou l'autre de ses emplois, des autorisations d'absence lui seront accordées par l'employeur du site où elle sera absente.

### **Questions diverses**

a) Application pour covoiturage

b) Cette application permettant du covoiturage au niveau local sera prochainement présentée à la Communauté de Communes.

c) Eau cimetière Montjoux

La dernière facture présente une consommation d'eau très élevée de 246 m3 et d'un montant de 429,35 €. Un contrôle doit être effectué afin de vérifier l'installation.

Durant la sécheresse de l'été dernier, plusieurs personnes sont venues régulièrement remplir des jerricans sans autorisation.

d) Horaires garderie scolaire

Une famille a demandé la possibilité de déposer son enfant à 7h15 le matin. L'ensemble des élus considère que ce n'est pas possible.

e) Compteurs d'eau

Certains compteurs communaux (ex cimetières, salles des fêtes,...) bénéficiaient jusqu'à présent d'un tarif préférentiel. Dorénavant ils seront facturés 94,96€ hors taxe c'est-à-dire le double de précédemment.

f) DPO (délégué de la protection des données)

Un DPO doit être désigné au sein du conseil municipal.

Le DPO a notamment pour rôle :

1. d'informer et de conseiller la collectivité
2. de contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données
3. d'être le point de contact pour les usagers dont les données sont traitées et l'interlocuteur privilégié de la CNIL

Ce rôle de délégué peut être assumé par le SMICA avec rémunération.

La décision est remise à plus tard.

g) Commerces ambulants

L'ensemble du Conseil a décidé de ne pas demander le paiement d'un droit de place à ces commerçants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.